



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2003

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 11 décembre 2003

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M. Mme ESSERT S., Mlle GROSPERRIN A., M LACHAT J., Mme LAURENÇOT R.-N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., MM. RIZZON D., ROBERT M., ROY J., Mme SATORI M.-A., MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.P., GAGNEPAIN C..

Absents représentés :

Absent : MM. SARRAZIN P. – HENRY P.

Secrétaire de séance : Mme M.A. SATORI

La séance est ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR

I. ORDURES MÉNAGÈRES

I.1 – CONTRAT DE COLLECTE DES DECHETS

Le Maire expose à l'assemblée l'évolution des tonnages d'ordures ménagères ainsi que l'augmentation du nombre de foyers en 2004 sur la commune, et propose au Conseil Municipal de confier à la société STEHLY Auguste, de Grandfontaine, la collecte des ordures ménagères pour l'année 2004 :

- ✓ Collecte hebdomadaire en « porte à porte », dans les bacs gris, le jeudi ;
- ✓ Collecte mensuelle des « monstres métalliques » le premier vendredi de chaque mois ;
- ✓ Transport des déchets collectés dans les bacs gris vers l'unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) du Sybert situé à Planoise ;
- ✓ Collecte complète du village (hors Maison de Retraite).

Ce contrat est conclu pour un montant mensuel de 1 364,68 € H.T. ; il est assorti d'une T.V.A. au taux de 5,5% puisque la collectivité est bénéficiaire d'un contrat de valorisation avec « Eco-emballages ».

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

I.2 – CONSULTATIONS DES PRESTATAIRES POUR LA COLLECTE DU VERRE ET DES DECHETS RECYCLABLES : BILAN DE LA CONSULTATION EFFECTUEE PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDE DES 14 COMMUNES

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée, le résultat des consultations des prestataires pour assurer les diverses missions de collecte et traitement des déchets ménagers et leurs évolutions récentes :

- ✓ Tri des déchets valorisables (marché Sybert société NICOLLIN);
- ✓ Collecte du verre ménager (marché conclu par le groupement de Commande des 14 communes Solover) ;
- ✓ Collecte des déchets valorisables (marché conclu par le groupement de Commande des 14 communes I.S.S.) ;
- ✓ Incinération des déchets valorisables (prestation du Sybert) ;

Collecte des Valorisables :

Année	Maître d'Ouvrage	Prix par habitant (HT)
2003	Commune	9,45 €
2004	Groupement de Commandes (Pirey)	6,91 €

Collecte du Verre :

Année	Maître d'Ouvrage	Prix par Tonne H.T.
2003	Groupement officieux (Dannemarie/Crête)	32,50 €
2004	Groupement de Commandes (Dannemarie/Crête)	33 €

Tri des Déchets Valorisables :

Année	Maître d'Ouvrage	Prix par Tonne H.T.
2003	Commune	175 €
2004	Sybert	170 €

Collecte des Incinérables :

Année	Maître d'Ouvrage	Prix par Mois H.T.
2003	Commune	1 264 €
2004	Commune	1 365 €

Incinération:

Année	Maître d'Ouvrage	Prix par Tonne H.T.
2003	Ville de Besançon	70,14 €
2004	SYBERT	73 €

I.3 – DEFINITION DU PRIX DE VENTE AUX HABITANTS DU SERVICE ORDURES MENAGERES EN 2004

Le Maire présente à l'Assemblée un bilan provisoire des comptes du service « ordures ménagères » pour l'année 2003, ainsi qu'une simulation budgétaire pour l'année 2004 intégrant simultanément les évolutions des coûts des prestations, services et l'évolution estimée du nombre d'usagers du service.

Observant que le législateur impose que ce service soit parfaitement équilibré en recettes et en dépenses, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les tarifs de vente suivants pour l'année 2004 afin d'équilibrer les dépenses obligatoires du service :

- ◆ Part de redevance par foyer : 40 €
- ◆ Part de redevance par habitant : 26 €

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal

I.4 – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANÇON ET LE SYBERT

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune d'Avanne-Aveney confiera, en 2004, l'incinération des O.M. au Sybert, ainsi que la prestation de tri des déchets ménagers valorisables ; elle se doit donc payer ces services.

Sachant que la compétence « traitement des ordures ménagères » est acquise par la C.A.G.B. et observant que la CAGB a délégué l'exécution de cette compétence au Sybert, le règlement des prestations évoquées sera facturé par la C.A.G.B., au titre de conventions concernant simultanément la commune et le Sybert.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner ce conventionnement pour les opérations de tri et d'incinération.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces conventions et autorise le Maire à les signer.

II. FINANCES

II.1 – REGULARISATION, PAR ACTE NOTARIE, DES ACHATS DE TERRAINS RUE RENE PAILLARD

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la rue René Paillard il a été nécessaire d'engager avec certains propriétaires, des acquisitions de terrains, pour lesquels ils se sont engagés, par écrit, moyennant un prix établi sur la base de 4,57 €uros le m².

Compte tenu des frais engagés, par la commune, dans le cadre notamment des travaux de rétablissement de clôture aux nouvelles limites et afin de régulariser ces acquisitions, Le Conseil Municipal autorise le Maire, à signer les actes notariés.

Le Maire informe l'Assemblée que sur l'ensemble des propriétaires concernés, l'un d'entre eux a cédé son emprise à titre gratuit, deux autres ont procédé à un échange, sans soulte, avec la commune.

II.2 – NOTIFICATION D'UNE AIDE POUR TRAVAUX DE CONVERSION EN FORET : ÉTAT ET UNION EUROPEENNE

Le Maire informe l'Assemblée, que les services de la D.D.A.F., ont notifié à la commune une subvention de 3 224 € dans le cadre d'une aide de l'État et l'Union Européenne, pour la réalisation de travaux de conversion, en forêt, sur 4 ha.

III. DIVERS

III.1 – Délibération incomplète, prise le 5 décembre, sur la vente des coupes en forêt pour 2004

À la demande des services de l'O.N.F., il ya lieu de préciser sur la délibération, prise lors du Conseil Municipal du 5 décembre 2003, « vente aux adjudications générales, en bloc et sur pied ; sont concernées : 28r, 21 et 22 ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce complément d'information.

Séance close à 19h40.

AUBRY P.

BARGOT J.-M.

ESSERT S.

GROSPERRIN A.

LACHAT J

LAURENÇOT R.-N.

MARTIN R.

MEREDEZ J.

MOUTARLIER M.

RIZZON D.

ROY J.,

SATORI M.-A

TAILLARD J.-P.

TUPIN J.P.

GAGNEPAIN C..

ROBERT M.